Image not found or type unknown

Succession conjoint survivant

Par **JP84**, le **21/06/2014** à **12:42**

La question porte sur un bien, au départ en propriété de deux soeurs: Ma grand-mère et ma grand-tante. Toutes deux décédées depuis. Ma mère devient propriétaire de la façon suivante:

Ma mère mariée sous le régime de la communauté, 3 enfants issus du mariage, achète en viager la part de sa tante (ma grand-tante) et hérite ensuite de l'autre part au décès de sa mère (ma grand-mère).

Lorsque ma mère décédera, quelle part reviendra à mon père sur ce bien ?

Mon père et ma mère sont séparés de corps et mon père a un enfant de second lit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés